



Réunion 29 Novembre 2018 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 14

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents: MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony

1 – FOOT A 11.

1.1 Demandes.

U18 Brassage D2 – Match N° 50661.1 – Snid 2 / Corbigny 1 du 1^{er} décembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 14h30.

Coupe U18 – Match N° 50940.1 Esn 58 1 / E-La Charité du 1^{er} décembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 16h30 au Stade du Rimorin à Dornes.

Demandes validées.

1.2 Dossier transmis par la Commission Statuts et Règlements

U15 Brassage D1 – Match N° 50694.1 – FC NEVERS 58 1 / VAUZELLES 1 du 21/11/2018.

Match perdu par pénalité au club de FC NEVERS 58 (3/0) pour en reporter le gain à l'équipe de VAUZELLES.

FC NEVERS 58 (0 but, moins 1 point) / VAUZELLES (3 buts, 3 points).

2 – FOOT A 8.

2.1 Demandes.

U13 Brassage D2 – Match N° 50774.1 – Cosne 2 / La Machine 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le mercredi 5 décembre à 16h.

U13 Brassage D3C – Match N° 50857.1 – SLA 09 2 / Nevers Banlay 1 du 17 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 1^{er} décembre

Demandes validées.

2.2 Match reprogrammé.

U13 Brassage D1 – Match N° 50808.1 – St Pierre 1 / E-Chatillon 1 du 24 novembre.

La commission reprogramme cette rencontre le 1^{er} décembre.

3 – FORFAITS.

3.1 Déclaré.

U15 Brassage D2 – Match N° 50717.1 – Charrin 1 / Clamecy 1 du 24 novembre.
Forfait déclaré de l'équipe de Clamecy, match perdu 3/0 (-1 point) amende **30€**.

3.2 Non déclarés.

U13 Brassage D3 poule A – Match N° 50803.1 – Marzy 1 / Afgp 58 3 du 28 novembre.

Forfait non déclaré de l'équipe de l'Afgp 58, match perdu 3/0 (-1 point) amende **50€**.

U13 Brassage D3 poule B – Match N° 50835.1 – St Père 1 / Prémery 1 du 24 novembre.

Forfait non déclaré de l'équipe de Prémery, match perdu 3/0 (-1 point) amende **50€**.

Le Président.

